

# L'ÊTRE HUMAIN REDEVIENT-IL BARBARE ?

Tortionnaires à Anderlues, mort violente du policier à Schaerbeek, tragiques faits divers en France, sans compter la guerre sauvage en Ukraine : notre société semble partir à Vau-l'eau

Par Philippe Fiévet

■ **Paris Match.** Le procès de ceux qu'on appelle « les bourreaux d'Anderlues » vient de se terminer. Deux personnes handicapées ont été victimes des pires traitements de la part de leur propre famille, qui les hébergeait depuis deux ans. Avant de s'interroger sur les dérives de notre société, quel est le rôle d'un expert judiciaire tel que vous et quel éclairage peut-il apporter à la cour ?

**Nathalie Voglet.** Si l'information du parquet et l'instruction menées s'imposent évidemment, en ce qu'elles permettent la qualification légitime des faits ainsi que la poursuite des auteurs présumés, le traitement d'un tel dossier ne peut se limiter à l'énonciation et au constat de ceux-ci. L'expert désigné par la cour a toute son importance, car il répond aux questions posées dans son réquisitoire par le magistrat en charge du dossier. Sans se substituer aucunement aux prérogatives de ce dernier, l'expert apporte un éclairage majeur quant aux dimensions diagnostiques, symptomatologiques et étiologiques – l'étude des causes – des processus déviants en présence. Il va d'abord, à partir de son évaluation clinique, largement participer à la compréhension des faits mais, plus encore, à celle de la personnalité du prévenu, en émettant un diagnostic scientifique. À partir de telles investigations, il va mettre en lumière les causes probables de la genèse de ces actes avilissants, déviants et, j'ai envie de dire, peu imaginables pour une personne douée d'un minimum d'empathie. Le rôle de l'expert se veut donc totalement objectif. Il ne prend pas parti. Son intervention vise également à déterminer les symptômes cliniques présentés par les victimes en tant qu'effets secondaires des sévices présumés subis.

**C'est donc toujours du point de vue de la victime qu'on se place ?**

Non. En Belgique, un expert est requis soit pour intervenir du côté des victimes, soit du côté du prévenu. En fait, l'expert est choisi par le magistrat en fonction de la spécialisation de celui-ci avant de se voir affecté auprès de l'une ou l'autre partie. Notre engagement est sensiblement différent selon le côté où l'on se trouve.

**Comment devient-on tortionnaire ? Quel est le profil de ces « monstres de l'ombre » ?**

C'est une question intéressante. Il y a deux cas de figure, mais j'aimerais d'abord souligner que, dans l'absolu, nous pourrions nous interroger sur la pertinence même de considérer qu'on deviendrait tortionnaire ou qu'on serait un « monstre ». Je dis cela parce qu'il est aisé de les diaboliser et de les qualifier de « monstres » : cela nous permet de nous désolidariser d'eux, de les déshumaniser et, par ce biais, de nous rassurer quant à notre propre humanité. J'en veux pour preuve les vindictes populaires, qui trahissent un dégoût affiché de la population à l'égard de telles personnes. Le premier cas de figure concerne des profils psychologiquement dégradés relevant d'une pathologie structurelle et dénués, le plus souvent, de toute capacité d'empathie. On pourrait penser aux psychopathes, aux sociopathes ou aux personnes présentant des troubles sexuels déviants, ainsi qu'aux pervers narcissiques. Le deuxième cas de figure concerne des structures de personnalité plus contrastées. Le dénominateur commun de ces auteurs opportunistes exerçant de telles maltraitances est de se trouver en position d'ascendance, de domination, de supériorité face à leur victime. Il s'agit d'individus engagés dans un schéma de gestion de la frustration qui échoue.

**Ce qui serait le cas dans les faits perpétrés à Anderlues ?**

Qu'est-ce qui fait qu'une sœur appelle son propre frère à subir les pires atrocités sans qu'aucune mesure de protection ou d'aide ne lui soit jamais accordée ? Cela pose question. Or, si cette sœur subit elle-même des maltraitances au sein de son foyer de manière récurrente, comme c'était vraisemblablement le cas ici, ces deux phénomènes finissent par coïncider et sont susceptibles de déclencher le pire. Dans un premier temps, un syndrome « d'accommodation-habitude » se met en place : la violence faisant partie de mon quotidien, je m'y habitue et je ne l'interroge même plus, mais ce n'est pas pour autant que je ne souffre pas et que mon besoin de survie ne va pas m'amener à préférer qu'une autre personne la subisse à ma place. Dans de tels cas, l'être humain se trouvera rassuré d'offrir une autre victime que lui-même, ce qui contribue au désengagement empathique. Je me souviens d'une expertise dans le cadre de laquelle j'ai

## NOTRE GRAND TÉMOIN

Spécialisée dans le domaine de la maltraitance infantile et des situations pathologiques associées, Nathalie Voglet a exercé pendant près de dix ans en tant qu'expert judiciaire, essentiellement en matière pénale. Psychologue clinicienne et criminologue diplômée de l'ULB, elle est notamment intervenue en tant que chargée de cours à l'École nationale de recherche de la Police fédérale dans le cadre des formations TAM (techniques d'auditions vidéo-filmées – mineurs).







**Le procès des tortionnaires à Anderlues. Des êtres fragiles espéraient trouver du réconfort lorsqu'ils ont été accueillis dans leur famille proche. Mais le havre de paix s'est rapidement mué en enfer. Les accusés devaient répondre de tortures, traitements inhumains et dégradants, abus de situation de faiblesse, traite des êtres humains, attentats à la pudeur et non-assistance à personne en danger.**

reçu une dame qui, avec le plus grand calme, m'a expliqué avoir sciemment invité une amie de sa fille, mineure, afin que son mari puisse assouvir ses appétits sexuels, parce qu'elle-même ne souhaitait plus les subir. Et je parle ici de Madame Tout-le-monde. Dans une deuxième étape, il y a les problématiques en termes de gestion des frustrations. Là, on peut faire face à des actes opportunistes d'une extrême cruauté qui s'inscrivent dans une volonté d'asseoir sa toute-puissance, évidemment fictive, mais qui permettent à l'auteur d'annihiler ses frustrations. Je vous donne un exemple : j'ai été moi-même désignée comme



**Au-delà des failles qui ont amené au drame et de l'enquête sur le tueur, la mort du policier Thomas Monjoie interpelle par sa violence gratuite.**

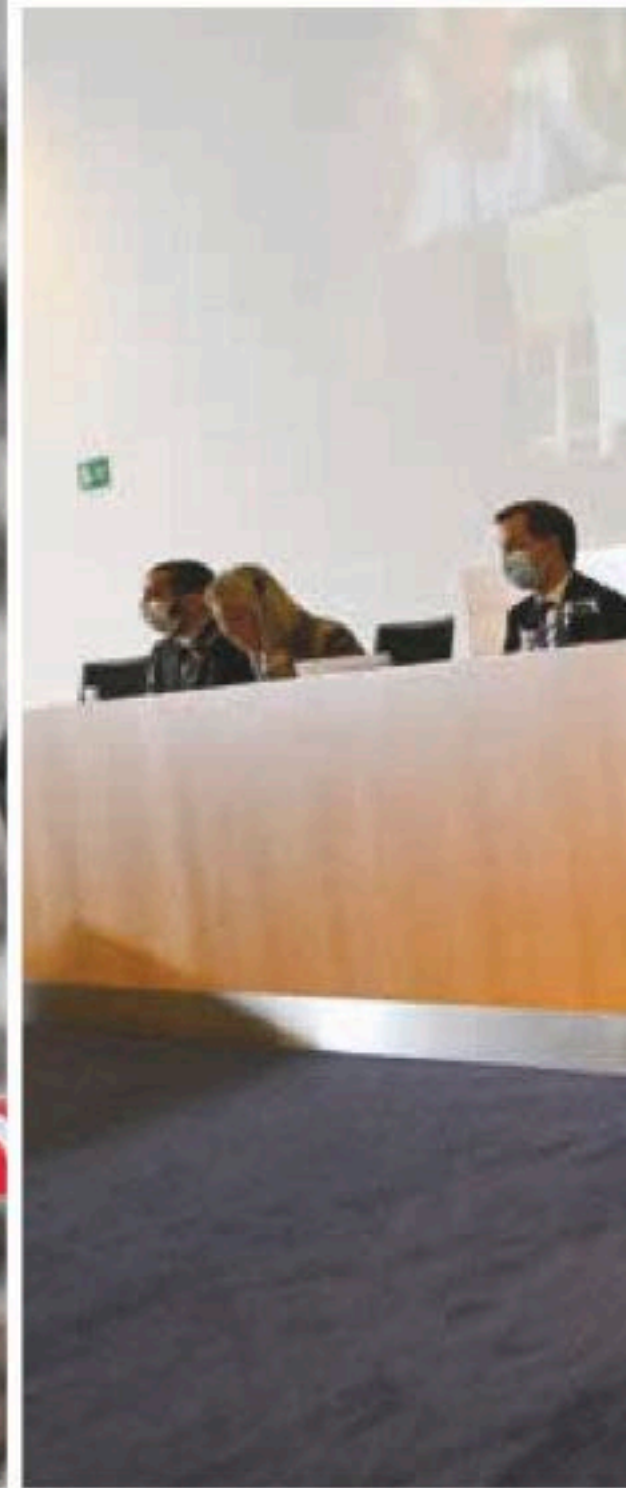
le trompait, en l'absence de celle-ci, il avait procédé à des actes d'une barbarie innommable. Dans le cas des tortionnaires d'Anderlues, on se rend compte qu'il s'agit d'individus ne jouissant pas de réussite ni de considération sociale en tant que telles. Lorsqu'ils rentrent chez eux, ils vont asseoir leur pouvoir de contrôle, d'autorité décisionnelle sur plus faible qu'eux, en l'occurrence une personne handicapée mentale et physique incapable de se protéger. Si, en plus, on ajoute à ce tableau un milieu précarisé, voire sans instruction, avec une capacité de mentalisation restreinte, et une consommation abusive d'alcool, de stupéfiants ou de psychotropes, la désinhibition ne fait qu'empirer la situation.

**Nous sommes de plus en plus confrontés à des faits divers indignes et révoltants, que ce soit cette enfant retrouvée morte dans une valise et jetée dans une poubelle en Seine-et-Marne, ou des faits de torture tels que ceux jugés à la cour d'assises du Hainaut. Est-il pensable de trouver des circonstances atténuantes à de telles horreurs ?**

Des circonstances atténuantes en tant que telles, je vous dirais que non. Maintenant, là encore, il faut prendre en compte différentes implications. Par exemple, des actes – même les plus gravissimes – commis par des individus souffrant de pathologies psychiatriques lourdes et avérées, amenant à un ancrage à la réalité déficitaire tel que délire ou hallucinations, seraient à aborder de façon très différente que les mêmes actes perpétrés par une personne saine d'esprit, c'est-à-dire disposant de toutes ses capacités cognitives et psychologiques et d'une capacité de discernement intacte. Le but est d'apporter une réponse en juste proportion, [SUITE PAGE 10]

**« L'être humain se trouve rassuré d'offrir une autre victime que lui-même. Une dame m'a expliqué avoir invité une amie de sa fille afin que son mari puisse assouvir ses appétits sexuels, parce qu'elle-même ne souhaitait plus les subir »**





Deux Ukrainiennes illustrant toute la détresse sur le terrain. « En temps de guerre », explique Nathalie Voglet, « l'être humain est poussé dans ses derniers retranchements, ce qui permet à ceux qui ne trouvent pas leur place dans la société de donner libre cours à l'assouvissement de leurs besoins. Les comportements totalement désinhibés, tels que les viols de masse et les meurtres gratuits de civils, en sont témoins. »

même sur le plan judiciaire.

**Les bourreaux, sur un plan général, peuvent-ils être un jour réintégrés dans la société ? Sont-ils irrécupérables, doivent-ils être enfermés jusqu'à la fin de leurs jours ? En prison ou dans une annexe psychiatrique ? En d'autres termes, soigner ou punir ?**

Cela dépend des situations et de leur spécificité. On comprendra, par exemple, qu'un schizophrène s'étant prêté à des actes de violence lors de bouffées délirantes ou de décompensation psychique aurait davantage sa place en institut psychiatrique qu'en prison, autant dans une optique préventive pour tous que thérapeutique pour lui-même. Au-delà du débat philosophique, l'efficacité de nos interventions appelle à nous poser la question de ce que nous mettons en place. Il n'y a pas de sens, selon moi, à laisser sévir en liberté un individu au profil psychopathe reconnu, dénué de toute capacité d'empathie, d'autant qu'on sait qu'il ne se présentera à aucun suivi de spécialiste. Cela

**« Les autorités étatiques ne disposent pas des moyens suffisants pour assurer le suivi, le contrôle judiciaire et la prise en charge de ces individus. Il faut avoir le courage du réalisme »**

n'a pas de sens non plus quand on sait que les autorités étatiques ne disposent pas des moyens suffisants pour assurer le suivi, le contrôle judiciaire et la prise en charge de ces individus. Il faut avoir le courage du réalisme et, à mon avis, ne pas jouer avec la sécurité du plus grand nombre ou des plus faibles en prenant des engagements qui ne peuvent être tenus faute de moyens, de personnel ou de structures.

**À côté de ces exactions révoltantes maladroitement qualifiées de « faits divers », on assiste, à une tout autre échelle, à celles commises par les troupes russes en Ukraine. Est-ce le retour à la barbarie ? Comment expliquer qu'en plein XXI<sup>e</sup> siècle, les bourreaux ne sont pas une espèce en voie de disparition ?**

Invasion armée, violations éhontées des droits de l'homme, il y a en effet matière à se sentir insécurisé. Cela surprend à une époque où nous n'avons cessé d'optimiser nos capacités civiques, nos liens diplomatiques et nos réflexions en termes de cohésion internationale. Dans le contexte ukrainien, il s'agit d'un drame à grande échelle qui prend en otage des peuples frères au nom d'enjeux qui les dépassent. On peut alors, plus que jamais, observer des cruautés perpétrées par des personnalités psychopatiques et perverses, avides de pou-

**« Oui, on a les outils de détection. Mais c'est le signalement des faits de maltraitance qui est en cause, qu'il s'agisse de mineurs ou non. Voilà le cœur du problème ! »**





Notre experte : « J'aimerais que le monde politique se montre bien plus attentif aux questions que nous venons d'aborder. Et c'est d'autant moins évident que le secteur non marchand coûte et ne rapporte pas. Il faut qu'il y ait des prises de conscience des besoins et enjeux, et une réelle volonté. Car la tâche est énorme. »

**pas été informées ? Existe-t-il des outils de détection ? L'aide à la jeunesse, pourtant déjà largement surmenée, aurait-elle dû s'alarmer ?**

Je comprends qu'on puisse s'étonner, et pourtant la réalité de terrain nous fait prendre la mesure des dysfonctionnements du champ psycho-médico-social. La multiplicité des intervenants psycho-sociaux, qui plus est associés à des idéologies et méthodologies tout aussi diverses, ne facilite pas la coordination interdisciplinaire. Entre les SAJ, les centres PMS, les centres de guidance, les centres d'inspection médicale scolaire, les écoles, les équipes SOS Enfants et j'en passe, il n'existe pas, à proprement parler, de définition claire et objective de la façon d'aborder et de traiter ces types de dossiers, et encore moins d'apporter une aide optimale aux victimes. Alors, oui, nous avons les outils de détection, mais c'est le signalement des faits de maltraitance qui est en cause, qu'il s'agisse de mineurs ou non. Voilà le cœur du problème ! Car à la question de savoir si l'aide à la jeunesse aurait dû s'alarmer, ma réponse est oui. Mais encore faut-il qu'elle en ait été informée et je n'en suis pas certaine, d'autant qu'en Belgique, contrairement à la France ou à la Grande-Bretagne, il n'y a pas d'obligation légale de signalement de faits de maltraitance aux autorités judiciaires ou administratives. L'ambiguïté légale ne facilite pas les choses, car il existe des contradictions au sein même de la jurisprudence, de sorte que les articles de loi laissent le libre choix de dénoncer ou non les faits en question.

**Quelles conséquences cela a-t-il pour les victimes ?**

Je vous laisse deviner, que ce soit en termes de subjectivité ou de promiscuité. Pour vous donner un exemple criant, en Belgique, seuls 59 % des intervenants confrontés à une problématique d'abus sexuel sur mineur(e) en réfèrent au parquet. Ce qui laisse les auteurs dans l'impunité et dans la possibilité de poursuivre leurs méfaits.

**On sait aussi qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, pas moins de 500 jeunes attendent en vain d'être soustraits à une autorité parentale abusive et dangereuse. Faute de places libres dans les centres d'accueil, ils ne bénéficient d'aucune assistance. La responsabilité de la ministre de tutelle, Valérie Glatigny, est-elle engagée ?**

Pour être honnête avec vous, je ne pense pas qu'on puisse tenir pour responsable une seule personne à propos du malheur de l'enfance en danger, fût-elle ministre. Madame Glatigny, qui a très certainement le souhait d'exercer sa fonction au mieux, ne peut être au fait de tout, ni se trouver derrière chaque porte. Maintenant, je considère que la politique est davantage un moyen qu'un objectif en soi, et j'aimerais que le monde politique se montre bien plus attentif aux questions que nous venons d'aborder. C'est d'autant moins évident que le secteur non marchand coûte et ne rapporte pas. Bon nombre de professionnels du secteur dénoncent un manque cruel de moyens. C'est un comble car, en sciences humaines, nous avons une obligation légale non de résultats, mais de moyens. La ministre dispose de prérogatives lui permettant des actions concrètes, mais encore faut-il qu'il y ait une prise de conscience des besoins et enjeux, et une réelle volonté politique. Car la tâche est énorme. — Philippe Fiévet

voir et d'avilissement de l'autre. Les comportements totalement désinhibés, tels que les viols de masse et les meurtres gratuits de civils, en sont témoins. En temps de guerre, l'être humain est poussé dans ses derniers retranchements, ce qui permet à ceux qui ne trouvent pas leur place dans la société de donner libre cours à l'assouvissement de leurs besoins. C'est ce qui engage à la barbarie : donnez du pouvoir à celui qui ne pourrait y prétendre et il s'enorgueillira de l'exercer. Par ailleurs, il est étonnant pour l'être humain de voir le quidam devenir son tortionnaire. Personnellement, j'ai eu l'occasion, dans le cadre de mes activités professionnelles en droits de l'homme, de recevoir une famille syrienne. La maman, en pleurs, m'expliquait que ses bourreaux n'étaient finalement que ses voisins, des gens qu'elle croisait tous les jours dans son quartier et dont les enfants fréquentaient la même école que les siens, qu'elle avait invités chez elle. Cela nous offre une perspective de réflexion bien plus vaste que celle de la barbarie au sens premier du terme.

**Est-il exact que les conflits violents créent des traumatismes psychiques aussi bien chez les agresseurs que chez les agressés ?**

Effectivement, agresseurs et agressés peuvent développer des symptômes traumatiques. Ils seront à la hauteur des sévices et des pertes subies pour les victimes, et à la hauteur du coût émotionnel et de l'horreur pour des agresseurs qui, sans être associés à une cause, se voient obligés de se prêter à des exactions pour assurer leur propre survie. A contrario et toutes proportions gardées, pour un agresseur présentant l'un des profils pathologiques déjà abordés, le risque de trauma psychique est quasiment réduit à néant, tout simplement parce que l'empathie est inexistante, que l'autre est dépersonnalisé et « objectalisé », et que les seules motivations de ces individus résident dans la satisfaction de leurs besoins propres.

**Dans les faits commis à Anderlues à l'encontre de deux personnes souffrant d'un handicap, comment expliquer que les autorités n'aient**

**« Une maman syrienne m'expliquait que ses bourreaux n'étaient finalement que ses voisins, des gens qu'elle croisait tous les jours, dont les enfants fréquentaient la même école que les siens, qu'elle avait invités chez elle »**